



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 18 juillet 2019

Situation climatique des rivières et des nappes d'eau souterraine

Mesures de vigilance

L'absence de précipitations a confirmé les prévisions du 15 juillet dernier : la situation d'étiage des petits cours d'eau s'est aggravée, notamment pour les bassins versants du Réveillon et du Grand Morin, qui passent au-delà du seuil d'alerte, entraînant les premières restrictions d'usage en Seine-et-Marne.

Grandes rivières

Le débit de la Seine est en baisse depuis plusieurs semaines mais reste au-dessus du seuil de vigilance. La Marne a bénéficié du soutien d'étiage par son lac-réservoir du Der-Chantecoq, et est repassée au-dessus du seuil de vigilance.

Petites rivières

L'absence de précipitations des quatre dernières semaines entraîne une diminution rapide et importante des débits de la majorité des rivières. Le Réveillon passe sous le seuil d'alerte renforcée, le Grand Morin sous le seuil d'alerte, la Thérouranne et le Petit Morin sous le seuil de vigilance. L'Anceœur et le Lunain, enfin, restent en vigilance.

Situation des nappes :

Tous les indicateurs piézométriques sont au-dessus de la normale.

Dans ces conditions, un arrêté préfectoral de restriction pour les bassins du Réveillon et du Grand Morin a été signé le 16 juillet 2019. Cet arrêté rappelle les mesures de restrictions correspondant au niveau d'alerte renforcée (pour le bassin du Réveillon) et au niveau d'alerte (pour le bassin du Grand Morin).

Cet arrêté préfectoral constate par ailleurs l'état de vigilance pour les bassins de l'Anceœur, du Lunain, du Petit Morin et de la Thérouranne, et appelle au civisme des usagers dans l'utilisation de l'eau.

L'ensemble des informations relatives à la gestion de la sécheresse et des étiages sévères en Seine-et-Marne est disponible sur le site des services de l'Etat :

<http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Gestion-de-crise/Secheresse>

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95

✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr